

EUROLAND CORPORATE

Société Anonyme

17, avenue George V
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

EUROLAND CORPORATE

Société Anonyme

17, avenue George V
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société EUROLAND CORPORATE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROLAND CORPORATE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laure SILVESTRE-SIAZ', written in a cursive style.

Laure SILVESTRE-SIAZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	856 350	93 614	762 736	762 287	450	0.06
	Fonds commercial (1)	1 189 102	1 189 101	1	1		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	33 926	33 926		90	90	100.00
	Autres immobilisations corporelles	255 270	202 304	52 966	11 650	41 317	354.66
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				20 120	20 120	100.00
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	131 364		131 364	194 456	63 092	32.45	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	24 107		24 107	54 275	30 168	55.58	
Total II	2 490 119	1 518 945	971 175	1 042 879	71 704	6.88	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	144 900		144 900	146 452	1 552	1.06
	Autres créances	30 337		30 337	36 210	5 873	16.22
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 107 867		2 107 867	617 567	1 490 300	241.32	
Charges constatées d'avance (3)	40 691		40 691	31 403	9 287	29.57	
Total III	2 323 795		2 323 795	831 632	1 492 163	179.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 813 915	1 518 945	3 294 970	1 874 511	1 420 459	75.78	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 681 027)	681 027	756 689	75 662	10.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	132 834	132 834		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	148 600	148 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	464 625	440 926	23 699	5.37
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	470 653	23 699	446 954	NS
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 897 739	1 502 748	394 991	26.28	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 000	8 782	31 218	355.45
	Provisions pour charges				
	Total III	40 000	8 782	31 218	355.45
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	154 510		154 510	
	Concours bancaires courants	109	272	163	59.89
	Emprunts et dettes financières diverses	16 362	16 362		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 544	117 440	13 896	11.83
	Dettes fiscales et sociales	1 072 817	220 095	852 722	387.43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	9 889	8 811	1 078	12.23	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 357 231	362 981	994 251	273.91
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 294 970	1 874 511	1 420 459	75.78	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 357 231 362 981

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 319 157	66 000	3 385 157	1 533 422		1 851 735	120.76
Chiffre d'affaires NET	3 319 157	66 000	3 385 157	1 533 422		1 851 735	120.76
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			55 683			55 683	
Autres produits			24			24	
Total des Produits d'exploitation (I)			3 440 865	1 533 422		1 907 443	124.39
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			754 916	576 164		178 752	31.02
Impôts, taxes et versements assimilés			28 654	28 970		315	1.09
Salaires et traitements			1 349 018	702 913		646 105	91.92
Charges sociales			541 166	260 106		281 061	108.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 440	6 037		6 403	106.06
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			40 000			40 000	
Autres charges			47 922	1		47 921	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			2 774 116	1 574 190		1 199 926	76.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			666 748	40 768		707 516	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

31 246 10 142

23 560 2 055

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	12 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	564		564	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		51 536	51 536	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	564	51 536	50 972	98.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	767		767	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	767		767	
2. Résultat financier (V-VI)	202	51 536	51 738	100.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	666 546	10 768	655 778	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 246	10 150	21 096	207.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 351	3 351	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	31 246	13 502	17 744	131.42
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 500	3 265	21 235	650.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 181		4 181	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	28 680	3 265	25 415	778.44
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 566	10 237	7 671	74.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	198 459	2 694	201 153	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	3 472 675	1 598 460	1 874 215	117.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 002 022	1 574 761	1 427 261	90.63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	470 653	23 699	446 954	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 9 285 20 380

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Logiciels

Le coût des licences de concession des droits d'utilisation de logiciels acquis est amorti sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Site internet

Ce poste est amorti sur une durée de 3 ans.

Fonds commercial

Il correspond pour 1 158 612 € à un fonds de commerce acquis par le groupe auprès de la société Louxor Capital Market et pour 30 490 € à l'activité "futures".

La valeur d'inventaire du fonds de commerce acquis auprès de Louxor Capital Market

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

était antérieurement évaluée sur la base d'estimations de courtage client par client. Cette estimation était effectuée avec une marge d'incertitude liée à la capacité du groupe Euroland à fidéliser ses clients dans le contexte d'une mobilité accrue des conseillers vendeurs et compte tenu d'une grande volatilité des marchés.

Afin de refléter correctement la réalité économique et de tenir compte des multiples contacts clientèle et opérations que l'acquisition de ce fonds permet encore de réaliser, la société a choisi de changer les modalités de calcul de la dépréciation de ce fonds de commerce.

La société a décidé d'amortir sur trois ans la valeur nette de ce fonds à partir du 1er janvier 2002.

Ce fonds commercial est à présent entièrement amorti.

Marque "Euroland Finance Market"

Cet actif incorporel correspond à la valorisation de la marque Euroland Finance. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice, une expertise a été faite en 2009.

La valeur de la marque Euroland dans les comptes pour l'exercice 2017, identique à celle de 2016, s'explique par le maintien, voire l'accroissement de l'exposition médiatique de ses associés, ainsi que par sa forte présence sur Alternext.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif appliqués à la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes

Agencements locaux : linéaire 6 à 8 ans

Agencement Télécom. : linéaire sur 5 ans

Matériel informatique : linéaire ou dégressif de 2 à 4 ans

Mobilier de bureau : linéaire sur 6 ans

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), conformément à l'application des règles comptables relatives à l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06). Les amortissements et dépréciations d'actifs sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 02-10.

Evaluation des créances et dettes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de fin d'exercice sont portés au compte de résultat.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants:

Rien à signaler

Evènements significatifs de l'exercice:

- Le 2 juin 2017 annulation de 360 328 actions auto détenues.
- La société a racheté 27 277 parts pour un montant de 12569.04 Euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 044 647		805
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 926		
Installations générales agencements aménagements divers	7 405		43 426
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	197 778		14 066
Avances et acomptes	20 120		
TOTAL	259 229		57 492
Autres participations	194 456		12 570
Prêts, autres immobilisations financières	54 275		282
TOTAL	248 731		12 852
TOTAL GENERAL	2 552 607		71 148

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 045 452	2 045 452
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 926	33 926
Installations générales agencements aménagements divers		7 405	43 426	43 426
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	211 844	211 844
Avances et acomptes		20 120		
TOTAL		27 525	289 196	289 196
Autres participations		75 662	131 364	131 364
Prêts, autres immobilisations financières		30 450	24 107	24 107
TOTAL		106 112	155 471	155 471
TOTAL GENERAL		133 636	2 490 119	2 490 119

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 282 360	355		1 282 715
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 836	90		33 926
Installations générales agencements aménagements divers	3 218	8 574	3 224	8 567
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	190 316	3 421		193 737
TOTAL	227 369	12 085	3 224	236 230
TOTAL GENERAL	1 509 729	12 440	3 224	1 518 945

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	355				
Instal.techniques matériel outillage indus.	90				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 574				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 421				
TOTAL	12 085				
TOTAL GENERAL	12 440				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	8 782	40 000	8 782		40 000
TOTAL	8 782	40 000	8 782		40 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	46 901		46 901		
TOTAL	46 901		46 901		
TOTAL GENERAL	55 683	40 000	55 683		40 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		40 000	55 683		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 107	0	24 107
Autres créances clients	144 900	144 900	
Personnel et comptes rattachés	8 964	8 964	
Impôts sur les bénéfices	3 900	3 900	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 474	17 474	
Charges constatées d'avance	40 691	40 691	
TOTAL	240 035	215 928	24 107

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	109	109		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	154 510	45 992	108 518	
Fournisseurs et comptes rattachés	103 544	103 544		
Personnel et comptes rattachés	482 133	482 133		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	297 255	297 255		
Impôts sur les bénéfices	198 459	198 459		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 148	71 148		
Autres impôts taxes et assimilés	23 822	23 822		
Groupe et associés	16 362	16 362		
Autres dettes	9 889	9 889		
TOTAL	1 357 231	1 248 713	108 518	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	185 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 490			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
capital	0.2100	3 603 282		360 328	3 242 954

Montant du capital : 681 027.34.€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	109
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 062
Dettes fiscales et sociales	683 015
Total	724 187

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 479 049
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	23 699
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 502 748
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 502 748
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	75 662-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 427 086
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	75 662-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	75 662-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Total	8

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

La société ne dispose plus de titres de participation

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 629HT euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 629 HT

- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Garanties affectées à un engagement

L'emprunt BNP est garanti par l'assurance DIT à hauteur de 65K€ et 185K

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Clients s/ex.ant	31 246	772000
Total	31 246	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités	938	671200
- Fournisseurs s/ex.ant	23 560	672000
- Vnc AAI	4 180	675000
Total	28 678	